



**MAIRIE DE SAINT-ALBAN  
LOZÈRE**

**PLACE DU BREUIL  
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE**

## **DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE**

Monsieur le Maire,

**DEMANDEUR**

Je soussigné(e),

Monsieur Laëtitia MONTEIL

Profession : Présidente de l'Association "Lous Efontz de Margeride"

Domicilié(e) : SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE (LOZÈRE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à Espace Polyvalent Christian Boulet.

Du 08 mars 2025 à 17 heures 00

Au 09 mars 2025 à 01 heures 00

Pour le motif Soirée musicale

Veuillez agréer, Monsieur le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 10 février 2025

Signature

### **ARRÊTÉ DU MAIRE**

Je soussigné(e), Maire De Saint-Alban-sur-Limagnole

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

**ARRÊTÉ :**

Article unique - Monsieur Laëtitia MONTEIL , SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE (LOZÈRE ) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 3ème catégorie.

Du 08 mars 2025 à 17 heures 00

Au 09 mars 2025 à 01 heures 00

Pour le motif Soirée musicale à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait Saint-Alban-sur-Limagnole, le 10 février 2025

Le Maire